Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-212002471-20261117-26-181-ANIM-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/11/2026
Affichage : 23/11/2026
Pour l'autorité compétente par délégation

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
ARRONDISSEMENT DE SARTENE
COMMUNE DE PORTO-VECCHIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PORTO-VECCHIO

N° 26/181/ANIM

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2026

OBJET : ANIMATIONS
CITY TRAIL - Convention de prestation de service avec la société SPORTIMERS - Approbation des tarifs d'inscription.

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept du mois de novembre à 18 h 00, le Conseil Municipal de la commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 27 octobre 2026 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ANGELINI, Maire.

Etaient présents : Jean-Christophe ANGELINI ; Michel GIRASCHI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Jacky AGOSTINI ; Vincent GAMBINI ; Santina FERRACCI ; Nathalie MAISETTI ; Marie-Antoinette FERRACCI ; Stéphane BLOUIN ; Claire ROCCA SERRA ; Pierre-Louis PELLEGRINO ; Vincent BERETTI ; Dominique BATTINI ; Olivia TERRAZZONI ; Pierre CESARI ; Cyril PERES CESARI ; Jean-Michel SAULI ; Alexis VINCENT CASTELLI ; Marine ASTUTO ; Guy-Marc NICOLAÏ ; Michel CHIOCCA.

Absents : Véronique FILIPPI ; Didier LORENZINI ; Grégory SUSINI ; Jeanine ZANNINI ; Paule COLONNA CESARI ; Jean-Yves CASTELLI ; Stéphanie PAPI ; Emma FORCONI ; Chjara TAFANI ; Georges MELA ; Anaïs TUBIANA ; Vannina CHIARELLI-LUZI.

Avaient donné procuration : Véronique FILIPPI à Michel GIRASCHI ; Grégory SUSINI à Vincent GAMBINI ; Stéphanie PAPI à Marie-Antoinette FERRACCI ; Chjara TAFANI à Cyril PERES CESARI ; Georges MELA à Marine ASTUTO ; Anaïs TUBIANA à Jean-Michel SAULI.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Cyril PERES CESARI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire, sur proposition de la 4ème Adjointe déléguée à l'action générale d'organisation et de promotion des activités physiques et sportives dans la Commune, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

Afin de dynamiser les animations de cette fin d'année 2026, la Commune souhaite renouveler le City trail « a corri corri », qui aura lieu le samedi 26 décembre 2026.

La gestion des inscriptions et de la course se feront par l'intermédiaire d'un prestataire SAS SPORTIMERS.

Les participants pourront s'acquitter de ces frais par paiement en ligne, sur la plateforme www.sportimers.com :

- Course 21 € / personne,
- Marche 11 € / personne.

Pour ce faire, la Commune signera une convention de prestation de service avec ce prestataire.

L'encaissement des montants relatifs à cette animation relève de la régie évènementielle.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention ci-annexée et les tarifs proposés.

Le Conseil Municipal,

Ouï le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission de l'Action Culturelle, Éducative et Sportive, du Patrimoine et du Culte du 30 octobre 2026,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'approuver la convention de prestation de service avec la société SPORTIMERS, ci-annexée.

ARTICLE 2 : d'approuver les tarifs d'inscription pour le city trail comme suit :

- Course 21 € / personne,
- Marche 11 € / personne.

ARTICLE 3 : d'autoriser le Maire à signer tous documents nécessaires à l'organisation du City trail de Portivechju avec les différents prestataires.

ARTICLE 4 : Les crédits en dépenses et en recettes afférents feront l'objet des inscriptions budgétaires nécessaires aux imputations correspondantes.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice		33
Nombre de membres présents		21
Nombre de procurations		6
Nombre de suffrages exprimés		27
Votes :	pour	
	dont procurations	
	contre	
	dont procurations	
	abstention	
	dont procurations	
	unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
LE MAIRE,

MAIRIE DE PORTO-VECCHIO
CORSE DU SUD

Le secrétaire de séance

